

HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC applicables au 01/11/2025 – TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

PRESTATIONS DE LOCATION :

Locaux à usage d'habitation ou autres :

Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 14,40 % d'un montant de loyer annuel hors charges répartis par moitié entre propriétaire et locataire (15 % pour les visites * - 15 % pour la constitution du dossier locataire * - 43 % pour la rédaction du bail * - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux *)

** sur locations soumises à la loi du 06/07/1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et est inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m² de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Ce plafond passe à 10 € par m² de surface habitable en zones tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m² de surface habitable.*

Dans le cas d'une 2^{ème} location dans les 12 mois suivants la date d'effet du bail sortant, nos honoraires sont réduits à 10,80 % d'un montant de loyer annuel hors charges, à parts égales entre propriétaire et locataire.

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 50 € (inclus avec un mandat SQUARE BOX gestion locative)

Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel :

12 % de la valeur locative triennale à la charge du preneur

PRESTATIONS DE GESTION :

o **MANDAT GESTION CLASSIQUE :**

- Honoraires de gestion courante : 8 % des encaissements
- Garantie loyers impayés : 3,40 % des encaissements

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € = 5 % (du montant TTC de la facture)

GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération

GESTION DES CONTENTIEUX (hors GLI) :

Suivi de la procédure contentieuse : 95 €

PRESTATIONS PARTICULIERES :

Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 20 €

Transmission sur demande, d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : 25 €

Conseil immobilier patrimonial : 200 €

Démarche relative au permis de louer : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération

Accompagnement dossier d'aides de subventions : vacation horaire – 60 € en agglomération - 90 € hors agglomération

Administration des parties communes pour une monopropriété : 250 €

Relevé de compteur : 15 €

Suivi des dossiers de diagnostics : 20 €

- o **MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE :** 11,70 % des encaissements (dont garantie loyers impayés)

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € = 5 % (du montant TTC de la facture)

GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 € en agglomération – 90 € hors agglomération

ADMINISTRATION DES PARTIES COMMUNES pour une monopropriété : 250 €

HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du 01/05/2025

Ces honoraires* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

	SOLUTIONS ESSENTIELLE et SERENITE MANDAT DE RECHERCHE et EXCLUSIF dont Honoraires TTC
Jusqu'à 79 999 €	10 % du prix de vente avec un minimum de 5 000 €
De 80 000 € à 119 999 €	10 000 €
De 120 000 € à 159 999 €	12 000 €
De 160 000 € à 199 999 €	14 000 €
De 200 000 € à 239 999 €	16 000 €
≥ 240 000 €	5 000 € + 5 % du prix de vente

*Les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche.

OPTIONS « A LA CARTE » ** :	SOLUTION SERENITE
PRISE DE VUE PAR DRONE	300 € TTC
PLAN 3D INTERACTIF	360 € TTC
HOME-STAGING VIRTUEL	110 € TTC

** Options dépendantes de la souscription par le mandant de la solution « Sérénité ».

Avis de valeur : 300 € TTC

Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente

(Art. L 721.2 du CCH) : 150 € TTC

